Les Lignages de Bruxelles

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

Prix au numéro : 25 frs — Abonnement annuel : 100 frs
1969 - 8e Année Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages N° 39

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles
Secrétariat et Trésorerie : Hoogvorstweg, 23 - 1980 Tervuren
Secrétariat et rédaction du Bulletin : Chaussée de Malines, 65 - 1960 Sterrebeek
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

IN MEMORIAM

Nous venons de perdre un collaborateur éminent en la personne du Dr Emile SPELKENS, Vice-Président de notre Association, et je sais que tous ceux qui vivent dans les souvenirs du passé, partageront le deuil qui nous frappe.

Après avoir pratiqué de nombreuses années l'art de la médecine, après avoir participé à la guerre 1914-1918 comme officier de cavalerie, le Dr SPELKENS avait conquis le grade de lieutenant-colonel dans la réserve.

Non satisfait d'avoir activement servi son pays et la médecine, vers les années 1948 il s'occupa de généalogie et, comme souvent dans cette science, il devint de plus en plus « chercheur ».

Il poursuivit d'abord le but d'établir sa qualité de descendant d'un ancien lignager de la ville de Bruxelles, et fut amené à explorer notamment le Fonds Houwaert. Ayant rapidement satisfait l'intérêt affectif qu'il poursuivait, son intérêt devait s'élargir et c'est ainsi qu'il dressa lui-même une importante Liste de Bourgeois de Bruxelles mentionnés par J.-B. Houwaert dans ses manuscrits.

Il fut amené à publier diverses études de caractère généalogique dans le bulletin de notre Association, dans *Brabantica* et dans l'*Intermédiaire des généalogistes*.

Emile SPELKENS était un esprit ouvert, il connaissait ses auteurs classiques, latins et grecs, il lisait *Homère* à livre ouvert.

En ayant apporté à son souvenir l'hommage de ces quelques lignes, je souhaite que d'autres fervents de la généalogie et de la recherche du passé puissent suivre sa voie et remplacer pour nous le collaborateur éminent que fut notre regretté Vice-Président.

Comte T' KINT de ROODENBEKE
Président

BIBLIOGRAPHIE DU Dr EMILE SPELKENS

De Vadder, in l'*Intermédiaire des Généalogistes* (*I.G.*), n° 46, 1953, pp. 507-510.

De Bruyn - van Cotthem - de Caron, in *I.G.*, n° 53, 1954, pp. 118-119.

« Les Bourgeois de Bruxelles », notés par J.-B. HOUWAERT (depuis le début du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe *siècle*), in *I.G.*, 1956-1958, n° 61, pp. 3-14 ; n° 62, pp. 79-89 ; n° 65, pp. 261-267 ; n° 66, pp. 335-346 ; n° 67, pp. 11-27 ; n° 68, pp. 76-80 ; n° 69, pp. 143-148 ; n° 70, pp. 210-220 ; n° 71, pp. 279-293 ; n° 75, pp. 154-161 ; n° 76, pp. 229-238 ; n° 77, pp. 314-323 ; n° 78 *ter*, pp. 543-566. — Supplément, n° 127, 1967, pp. 1-10.

Jean Gruwel, alias Spelleken, prévôt du duc d'Albe, in *I.G.*, n° 73, 1958, pp. 2-6.

Contribution à la généalogie de la famille van Vaerenberg, in *I.G.*, n° 81, 1959, pp. 135-144.

Van Linkebeke, in *Brabantica*, IV/2, 1959, pp. 272-276.

Van Buyseghem dit Buys, in *Brabantica*, IV/2, 1959, pp. 277-284.

Was, et van der Capellen alias Andries, in *Brabantica*, V/2, 1960, pp. 417-428.

De Bruyn, alias Liebrecht, in *I.G.*, n° 86, 1960, pp. 80-86. — Addenda et corrigenda, *I.G.*, n° 102, 1962, pp. 311-313 ; n° 110, 1964, pp. 96-98.

La famille van Diedeghem (Dieghem) et sa descendance, in *I.G.*, n° 89, 1960, pp. 225-233. — Addenda et corrigenda, in *I.G.*, n° 96, pp. 317-318.

Généalogie de la famille d'André Vésale (Wijtinck, dictus van Wesele), in *I.G.*, n° 92, 1961, pp. 64-75. — Addenda et corrigenda, in *I.G.*, n° 107, 1963, pp. 260-263.

(En collaboration avec M. Braun de ter Meeren). Notes sur trois descendantes bruxelloises de Jean Ier le Victorieux, duc de Brabant, 1962, 60 p. polycopiées, + preuves et documents.

(En collaboration avec P.E. Claessens). L'origine de la famille d'André Vésale, in *I.G.*, n° 114, 1964, pp. 301-305.

Le lignage Sleeus, in *Tablettes du Brabant*, t. V, s.d. (1964), pp. 114-246.

Armorial du lignage Serhuyghs, in *Les Lignages de Bruxelles* (*L.B.*), nos 13-14, 1964, pp. 1-14.

Les armes des Lignages de Bruxelles et des sept familles de Louvain et d'Anvers, in *L.B.*, n° 17-18, 1964, pp. 37-42.

Un très ancien vitrail de l'église Sainte-Gudule, in *L.B.*, n° 19-20, 1965, pp. 53-54.

A propos d'un tableau du château de Gaasbeek, in *L.B.*, n° 25, 1966, pp. 8-15.

Encore à propos de la victoire de Woeringen remportée le 5 juin 1288 par Jean Ier, duc de Brabant, dit le Victorieux, in *L.B.*, n° 26, 1966, pp. 25-27.

Charles de France, duc de Basse-Lotharingie, in *L.B.*, n° 27, 1966, pp. 51-59.

Comment Cornelis van Diedeghem, bourgeois de Bruxelles et membre du lignage Sleeus en 1469, descendait des ducs de Brabant par les Wavre-Dongelberge, in *L.B.*, n° 29, 1967, pp. 6-22.

Généalogie de la famille van Releghem, in *I.G.*, 1967, n° 131, pp. 257-292.

Contribution à l'étude de la généalogie de la famille van der Meeren et (accessoirement) de celle de la famille van Ophem, in *I.G.*, n° 136, 1968, pp. 193-220.

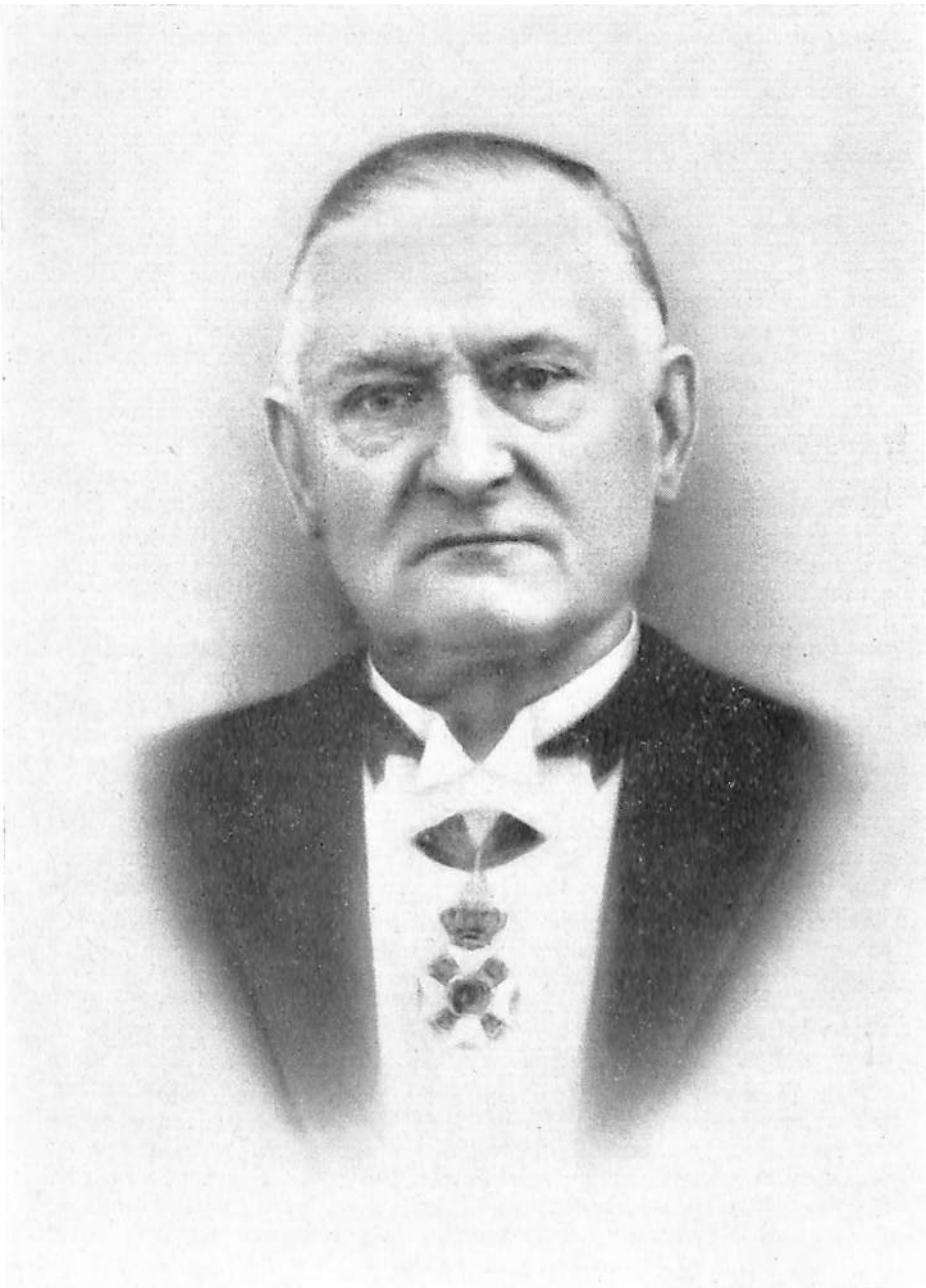

Le Col. méd. rés. h. Emile SPELKENS,
Vice-Président de l'Association des Descendants
des Lignages de Bruxelles

Van Buyseghem, dit Buys, deuxième branche, in *Brabantica*, IX/2, 1968, pp. 1056-1068.

Notes sur les Lignages de Bruxelles et la Maison de Bourgogne à la fin du XIV° et au début du XV° siècle, in *L.B.*, n° 33, 1968, pp. 1-15.

Dongelberge-Bourgogne. Considérations héraldiques et généalogiques à propos d'un tableau de Gaspar de Crayer, in *L.B.*, n° 35, 1968, pp. 37-46.

Notes complémentaires concernant les Dongelberge, in *L.B.*, n° 37, 1969, pp. 94-96.

(En collaboration avec Braun de ter Meeren et Dr J. Lindemans), « Stertbeke » dit van der Meeren, 1969, 23 p.

Les Pipenpoy à Lennik, descendants des comtes de Flandre et de Charlemagne, in *L.B.*, n° 38, 1969, pp. 101-105.

H.C. van PARYS

LES LIGNAGES ET LES FONDATIONS DE BOURSES D'ETUDES

Il semble bien que les fondations de bourses d'études aient existé depuis une époque reculée. A partir du XIII[e] siècle, les gouvernants commencent quelque peu à limiter les droits des fondateurs. Seule la révolution française mit entrave temporairement à l'existence des fondations. Les gouvernants ont sinon toujours favorisé l'existence des fondations qui les libéraient partiellement de leurs devoirs envers l'instruction publique et la bienfaisance. Actuellement encore celles-ci constituent une source d'économie pour l'Etat, car un boursier qui viendrait à jouir également d'une bourse de l'Etat verrait celle-ci diminuée de la valeur de la bourse de famille.

Des prêtres se rencontrent en grand nombre parmi les fondateurs, de même que des célibataires et des ménages sans postérité. Les fondations étaient jadis gérées par des parents des fondateurs, désignés par eux, et ils choisissaient les bénéficiaires. Le fondateur prévoyait à l'occasion une ou deux personnes étrangères à la famille comme collateurs ; probablement parce qu'il jugeait que ses proches n'étaient pas suffisamment instruits. La fondation avait comme mobile l'affection pour la famille [1] et l'avenir de celle-ci en était le but.

La loi du 19 décembre 1864 créa une commission dans chaque province, et depuis lors ce sont ces commissions qui gèrent les fondations. Là où des collateurs-parents avaient été prévus, ceux-ci furent maintenus dans leurs fonctions. Les collateurs étrangers à la famille — souvent des prêtres — furent remplacés par les membres des commissions. Les bourses fondées pour des études théologiques à suivre dans un séminaire sont actuellement gérées par le bureau administratif de celui-ci.

[1] *Pasinomie*, n° 453. Loi du 19-12-1864. Exposé des motifs, pp. 513-518.

Le patrimoine des anciennes fondations comportait des biens immobiliers et des rentes. Au siècle dernier les rentes furent pour la plupart remplacées par des obligations de l'Etat ou des communes ; le remploi des rentes en immeubles fut rare. Le capital et le revenu temporairement intéressant de ces conversions en obligations suivit, hélas ! le sort de la monnaie. Par contre, et dans la mesure où les commissions ont bien géré les immeubles, ce qui fut le cas en général, les revenus des fondations comportant des biens immobiliers sont restés plus intéressants.

Des articles parus récemment dans l'*Intermédiaire des Généalogistes* [2], dans *Le Parchemin* (n° 143), et dans le *Vlaamse Stam* [3] sont de nature à fournir un complément de renseignements à ceux que la question intéresse.

Il a déjà été signalé dans cette revue [4] que les descendants des sept Lignages pouvaient bénéficier de certaines bourses d'études de la fondation « de Bronchorst ». D'autres fondations cependant sont de nature à intéresser les Lignages de Bruxelles, et nous nous proposons d'en examiner quelques-unes.

Il y a, en premier lieu, celles qui sont accessibles à certains descendants des Lignages.

I. Fondation « *Henri de BRONCHORST* », capitaine et châtelain de Vilvorde en 1604, décédé le 1-6-1629. Cette fondation comportait à l'origine sept bourses pour la rhétorique, la philosophie, le droit, la médecine. Actuellement il ne subsiste qu'une seule bourse de 4.000 Fr pour la rhétorique et les études supérieures. Elle est toujours réservée aux descendants des sept Lignages de Bruxelles.

Les bénéficiaires de ces sept bourses à la date du 5 février 1787 [5] étaient :

Auguste, Constant, Joseph CARTON, juriste du lignage de SERHUYGHS.

Armand, Philippe, Ghislain FRANQUEN de BOQUET, du lignage de SERROELOFS.

Lambert, Henri, François FRANTZEN, humaniste du lignage SWEERTS.

Jean, Népomucène, Ferdinand, François GOYVAERTS, juriste du lignage de STEENWEEGHS.

Jean, François, Alexandre van NUFFEL, juriste du lignage de COUDENBERGH.

Guillaume de FIERLANT, juriste du lignage de ROODENBEKE.

---

[2] N° 142, pp. 241-246.

[3] N° 3, 1969, pp. 237-253.

[4] N° 32, p. 55.

[5] Archives Univ. Louv., n° 174, aux A.G.R.

Michel, Joseph SAEGERMANS, humaniste du lignage de SLEEUS.

Ces boursiers ont été annoncés par G. van Gindertaelen, receveur de ces fondations.

Obligation : les pourvus doivent prier tous les jours pour le fondateur.

II. Fondation « *Jean van (den) HEETVELDE* », Chanoine de la cathédrale de Bruges. Le testament date du 18-2-1565. Cette bourse vaut actuellement 2.200 Fr pour le droit, en faveur : 1° de garçons descendant de Bartholomé van (den) HEETVELDE, frère du fondateur, et de son épouse Gertrude WALYNS ; 2° de garçons descendant de Barbara van (den) HEETVELDE, sœur du fondateur, et de son époux Corneille van GRAVE ; 3° alternativement de garçons et de Louvain et de Bruxelles avec, quant aux seconds, droit de préférence pour ceux issus de la famille Swerts (lire : Lignage SWEERTS). On peut repérer le fondateur et ses proches dans *Brabantica* [6].

En ce qui concerne la descendance de Corneille van GRAVE — famille actuellement éteinte dans les mâles — on pourra entre autres consulter : le « Dictionnaire » de Goethals [7], de Herkenrode [8], les « Annuaires de la Noblesse » [9], les « Etat présent ». Nicolas van GRAVE, fils de Corneille, eut également une fille Christine — non citée par les généalogistes — qui épousa à Louvain Jacques de BLEHEN et qui eurent postérité.

La fonction de collateur-parent est actuellement vacante.

III. Fondation « *Guillaume VANDERBORGHT, dit A CASTRO* », dénommée aussi « *DOORNE KROON* ». Le fondateur, chanoine du chapitre de S^te^-Gudule, testa le 2-3-1498. Parmi les membres de sa famille cités dans le testament, on relève : son neveu, prêtre Jacques AERTS, qui habitait sous son toit, ses sœurs Marie CASTRO et Jeanne, ses frères Jean et Evrard. Il est question des tiges issues de ses frères et sœurs [10]. Un large aperçu de la descendance se trouve dans les Tablettes du Brabant [11]. La famille lignagère de MARSELAER pouvait bénéficier de cette bourse, et par ce canal, elle fut octroyée le 13-6-1757 à Jacques-Henri AERTS, admis à SERHUYGHS en 1772, un des fils de Jean AERTS, seigneur d'Opdorp [12]. La valeur actuelle de cette

---

[6] Tome V, 2^e^ partie, pp. 519 et suiv., sub. VIII et IX.

[7] Tome II, p. 612.

[8] *Nobiliaire des Pays-Bas*, texte.

[9] 1948, p. 132 ; 1892, II, p. 910 ; 1911, II, p. 158 ; 1923, II, p. 28 ; 1923, II, p. 271.

[10] LENTZ : *Brabant*, p. 25.

[11] Tome II, p. 264.

[12] N.J. STÉVENS : *Recueil généalogique de la Famille de COCK*, p. 133.

bourse est de 4.000 Fr, pour les humanités anciennes. Elle est attribuable : 1° ... ; 2° aux descendants du frère ou de la sœur du fondateur ; 3° ...

IV. Fondation « *Anna SWEERTS* » pour les humanités et la philosophie, en faveur des parents de la fondatrice, fondée le 28-5-1625. Cette bourse est actuellement gérée par le séminaire de Malines.

Elle appartenait aux SWEERTS lignagers. Sa famille portait les armes pleines du lignage de ce nom [13]. Anna SWEERTS ou de WEERT, dame de Boortmeerbeek, avait épousé J^er^ Jan van der BORCHT, Seigneur de Moesieke (ou Moerseycke) dont elle n'eut pas d'enfants. Son testament en flamand, reproduit dans Lentz [14], vaut la lecture à plusieurs points de vue. Il contient des renseignements sur les membres de sa famille qui recueillent des legs, et nous apprend également que son mari avait des enfants, sans doute d'un premier mariage. Au point de vue folklorique, nous reproduisons ses dispositions relatives au repas succulent qui devra être servi le jour de ses funérailles : « begerende dat ten » daege van mijn uytvaert, voor vrienden bereyt sal worden eenen » eerelijcken maeltijt, daertoe geroepen te weten : mijns overledens » man's kinderen, mijne neven, den capiteyn TOULANDT, » WACHTENDONCK, SNEEUW, die heere van BLAES- » VELT, die heere van PERCKE, heere Fredericq VAN MAR- » SELAER [15] met allè mijn vrienden dy er behoore te sijne, die » meyer, schepenen ende griffier der bancke van Meerbeke, met » ook die kerckmeesteren ende huysarmmeesteren, behoudelijck » dat die voorschrevene meyer, schepenen, griffier, kerck-ende » huysarmmeesteren eene taefele apaert ghedekt sal worden. » En outre on devait acquérir et préparer un bœuf gras pour être distribué avec du pain à tous les habitants de Boortmeerbeek. Après cela, elle ne peut qu'avoir laissé un bon souvenir !

La généalogie tant du côté paternel que maternel que son frère Jooris avait fait établir à « grands frais » est léguée à Marc van der REEST [16], secrétaire de la ville de Bruxelles, mari d'une de ses cousines. Parmi les autres légataires : Anne TOURLANTS, maître Willem GOETHALS, fils de Joanna t' SWEERTS, sa marraine ? (meter) Marie PEETERS, fille de Jan, Magdeleine t' SWEERTS, veuve du docteur RENTI.

---

[13] *Brabantica*, tome V, 2^e^ partie, p. 405, sub. 3°.

[14] Tome *Brabant*, pp. 253 et suiv.

[15] Bourgmestre de Bruxelles. Admis au ROODENBEKE en 1613. Voir aussi *Généalogie de COCK*, citée sub. 12.

[16] Lignager : admis au SWEERTS en 1612. Voir N. DECOSTERE, H.C. van PARYS et J. ANNE de MOLINA : *Les registres du Lignage Sweerts*, p. 85 ; B^on^ van der REST : *La famille van der Rest et ses alliances*, p. 45.

Les nominations de parents-collateurs de la bourse après 1820 figurant dans l'ouvrage cité [17] donnent des indications au sujet de sa famille au XIX[e] siècle.

Les droits de Jean AERTS, connu des lecteurs de cette revue [18], à cette bourse, de même qu'à la bourse Rutger de MARSELAER, ont été reconnus par un arrêt du Conseil souverain du Brabant en date du 17-5-1755 [19].

V. Fondation « *Rutger de MARSELAER* », époux de Suzanne de MARSELAER, sa cousine germaine, créée par testament du 25-4-1648 [20]. N'ayant pas eu d'enfants, ni neveux ou nièces, les plus proches parents sont des cousins germains. Parmi eux : Frédéric de MARSELAER, seigneur d'OPDORP, admis au ROODENBEKE en 1613, et son frère David, admis en 1618. Comme déjà dit, les droits de Jean AERTS à cette fondation ont été reconnus officiellement [21]. Ont également un droit de préférence à cette bourse les parents du côté van de WERVE.

Cette bourse est gérée par la commission de la province d'Anvers. Il y a actuellement trois bourses de 1.450 Fr chacune, pour les humanités modernes ou anciennes, la philosophie et les études supérieures, en faveur de préférence des membres de la famille du fondateur.

Les collateurs-parents sont actuellement : M. Bernard van de Werve de Schilde et le Baron Fernand de Borrekens.

VI. Bourse « *Joseph, Geldolphe, François CORSELIUS* », fils d'Adrien et d'Anne BRUMEELS, petit-fils de Valentin et d'Anne MOENS. Il était licencié en droit, receveur des domaines au Quartier de Tirlemont, ensuite conseiller au Conseil du Brabant et fut admis à SERHUYGHS en 1692. Son testament date du 18-10-1703, un codicile du 10-5-1706 et un codicile de sa sœur Anne-Marie CORSELIUS, dame de HOMBORGH le 13-5-1720 [22]. Parmi les héritiers réunis devant notaire pour constituer la bourse, on relève entre autres : Isa. Jac. van PAEPENBROEK, douairière de J[er] Joannes PIPENPOY, Jeanne, Marie van PAEPENBROEK, sœur de la précédente et veuve d'un d'HUJOEL, Isa. Corn. d'HUJOEL, compagne de Ferd. van der SAERE, seigneur de MANNEGEM, J[er] J.P. CUYPERS, seigneur de RYMENAM, veuf de C.G. d'HUJOEL. La bourse est destinée aux études de la philosophie et du droit, en faveur : 1° d'un parent du fondateur ;

[17] Tome *Brabant*, pp. 253 et suiv.

[18] 6[e] année, 1967, pp. 33 et 64.

[19] *Généalogie de COCK*, p. 120.

[20] *Généalogie de COCK*, pp. 111 et suiv. et LENTZ : Anvers, p. 459.

[21] *Généalogie de COCK*, p. 120.

[22] KUBORN, p. II ; LENTZ, p. 537.

2° d'un jeune homme de Tirlemont en préférant un descendant de Joseph GOVAERTS ; 3° d'un jeune homme de Bruxelles en préférant un descendant du lignage SERHUYGS. La valeur actuelle est de 1.000 Fr. Trois fonctions de collateur-parents sont vacantes. Il serait souhaitable que pour assurer au maximum la défense des fondations et des familles, ces fonctions soient, selon la volonté du fondateur, occupées par des membres de la famille.

VII. Fondation « *Henri GRIMBERGHS* (ou GRIMBERGEN) et son épouse *Marguerite MEEUS* », fondée le 30-7-1479, pour la syntaxe, jusqu'en philosophie et en théologie, en faveur des parents des fondateurs. Peter GRIMBERGH(S), frère du fondateur, avait épousé Margriet van BUYSEGEM alias BUYS. Cette dernière était l'arrière-petite-nièce de Joannes van BUYSEGHEM alias BUYS, inscrit à SLEEUS en 1376 [23]. Cette bourse est actuellement gérée par le séminaire de Malines.

Cette fondation avait été augmentée le 9-4-1552 par testament de Jan de VADDER, petit-neveu du fondateur, et de son épouse Dorothée WAFFELAERTS. Jusqu'en 1796 ces bourses sont restées confondues sous le nom de « GRIMBERGH ». Actuellement il subsiste, sous la dénomination « DEVADDER, WAFFELAERS et STANDONCK », une bourse de 1.400 Fr gérée par la commission du Brabant, pour les humanités anciennes, la philosophie, la théologie en faveur de « belges » sans plus. L'intention des fondateurs semble ici avoir été mal interprétée [24].

VIII. Fondation « *Jean van 't SESTICH* », chanoine de l'église S[t]-Pierre à Louvain, recteur de l'université, né à Malines, décédé à Louvain le 8-11-1634 [25]. Dans son testament en date du 6-3-1634 il est question de son frère Joncker Philips, Antheunis oud borgemeester van Mechelen. Il était fils d'Antoine.

Joncker Philippe-Anthoon van TSESTICH, soone van Heer Anthoon, fut admis au lignage SWEERTS le 13-6-1615. Seigneur d'Ophem, communemeester de Malines, époux de Gertrudis de BRIMEU, fils de Joannes-Anthonius van 't SESTICH, conseiller au grand Conseil de Malines, et de Marguerite van OVERBEKE, petit-fils de Guilielmus van OVERBEKE, secrétaire du grand conseil de Malines, et d'El. van COTTHEM [26].

---

[23] *Brabantica*, IV, pp. 277 et suiv. (Docteur Spelkens.)

[24] On trouvera quelques notes généalogiques au sujet de GRIMBERCH dans les manuscrits Goethals 836, p. 15 ; 837, pp. 27, 28. Le manuscrit 836, p. 66, contient quelques renseignements relatifs aux van BUYSEGEM. Aux Archives de la C.A.P. de Bruxelles, sous « B » n° 148, 228, 229, 652 et 653, ainsi qu'aux A.G.R. sous « Université de Louvain » n° 1653 et 1673, on trouvera de nombreux détails au sujet de cette fondation qui était gérée par la table du St-Esprit de Ste-Gudule.

[25] LENTZ : Brabant, p. 339.

[26] *Registre Sweerts*, p. 87 avec renvoi (127).

Les bénéficiaires étaient : les parents du fondateur, un enfant de chœur de l'église S[t]-Pierre à Louvain et tous les dix ans un descendant d'une famille patricienne de Louvain. Actuellement les parents continuent à avoir la préférence. La bourse d'une valeur actuelle de 3.400 Fr est accordée pour toutes les études énumérées à l'article 32 de l'A.R. du 7-3-1865, c'est-à-dire pour quasi toutes les études moyennes et supérieures. La place de collateur-parent est actuellement vacante.

Comme membres de la famille, on peut relever au XIX[e] siècle, entre autres : le Baron SNOY à Malines, VANDERGRACHT-DEPRET à Anvers, le Comte de MARNIX, et Dame POWIS de TENBOSSCHE, veuve de Philippe SNOY.

D'autres bourses feront éventuellement l'objet d'une communication ultérieure.

⁂

En dehors de ces bourses qui sont accessibles par privilège familial à certains descendants des Lignages, il en existe d'autres fondées par des lignagers, mais cette fois dans un but philanthropique et c'est tout à l'honneur de leurs fondateurs qui souvent ont voulu venir en aide aux étudiants nécessiteux, avec éventuellement privilège pour ceux de leur commune ou de leur paroisse.

IX. Fondation « *François-Jean-Joseph vicomte de SPOELBERCH d'EYNDHOUTS* », créée par testament du 31-12-1819 [27]. Il était le fils d'André, Emmanuel, Joseph de SPOELBERCH d'EYNTHOUT admis à SERHUYGHS en 1741 [28]. Le Baron de VINCK de deux ORP en est le collateur-parent actuel. Le montant actuel de la bourse est de 2.600 Fr. Elle est gérée par la commission du Brabant.

X. Fondation « *Jean-Antoine de BECKER* », remontant au 13-9-1837 [29]. Le fondateur, grand bienfaiteur de l'Abbaye de Vlierbeek, était le petit-fils de Jean-Baptiste, l'arrière-petit-fils d'Antoine et de Cathérine WAUTERS [30]. Cet Antoine était fils de Mathieu de BECKER et de Martine van BOLLER ou van BAULER [31].

Cette fondation est gérée par le séminaire de Malines.

---

[27] LENTZ : Brabant, p. 817.

[28] *Généalogie de SPOELBERCH*, e.a., *Ann. Nobl.*, 1854, p. 186 ; 1897, II, p. 2212.

[29] LENTZ : *Brabant*, pp. I, 111.

[30] *L'Intermédiaire des Généalogistes*, n° 132, p. 337.

[31] *L'Intermédiaire des Généalogistes*, n° 128, pp. 98 à 103 ; et pour la généalogie : *Ann. Nobl.*, 1934, I, p. 125.

SOURCES :

E. KUBORN : *Les fondations de bourses d'études.* En rayon à la salle de lecture des A.G.R., sous le n° 1600.

H. LENTZ : *Fondations de Bourses d'Etudes établies en Belgique - Les fondations isolées dites volantes.* 1896. 9 volumes. En rayon aux A.G.R., sous le n° 1603, pour le Brabant.

H. TARLIER : *Recueil des fondations de bourses existantes en Belgique,* 1867.

ADRESSES :

Commission provinciale du Brabant, 30, place de la Vieille Halle au Blé, Bruxelles 1.

Commissie der Studiebeurzenstichtingen der Provincie Antwerpen, Koningin Elisabethlei 20, Antwerpen.

Bureau administratif du séminaire de Malines, de Merodestraat 18, Mechelen.

PUBLICATION DES BOURSES VACANTES : Par voie d'affiches, en principe accolées aux valves des administrations communales et des établissements d'enseignement supérieur, fin mars, début avril. Ces avis paraissent également au Moniteur, sous la rubrique « Publications légales et avis divers », non repris à la table des matières journalières, mais bien au répertoire trimestriel.

W. CLAIKENS et
M. GOYENS, président-fondateur
de l'Association des collateurs-parents des fondations des bourses d'études de Belgique.

NOTES DE LECTURE

Echevins et Patriciens de Bruxelles, marchands et industriels de la laine

Les noms de Faucon Cluting, échevin de Bruxelles, Henri de Coudenbergh (Fromond), échevin de Bruxelles, Henry et Isembert Taye figurent sur la liste des 25 marchands bruxellois qui importent de la laine d'Angleterre en 1273.

D'autres noms sont cités par J. de Sturlet [1] mais nous ne retenons ici que ceux-là bien connus des Lignagers de Bruxelles.

Des dissenssions avaient mis aux prises la comtesse Marguerite de Flandre et Henri III d'Angleterre de 1270 à 1277. Pendant cette période, tout commerce entre ces deux pays fut interdit par le

[1] J. de STURLER, agrégé de l'enseignement supérieur : *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge,* Paris, Librairie E. Droz, 1936, pp. 131, 132.

Roi anglais. L'exportation de la laine anglaise était soumise rigoureusement à l'obtention de licences. « Les admirables rôles de la chancellerie anglaise nous ont conservé des listes complètes de licences échelonnées de 1271 à 1278 environ [2]. » On peut dresser ainsi, le tableau fidèle de l'exportation des laines d'Angleterre pendant ces années.

Sur les 681 marchands cités en 1273, 104 sont brabançons. Nous serons édifiés sur l'importance relative de l'industrie de la laine dans le Brabant à cette époque, lorsque nous connaîtrons la répartition de ces importations, lorsque nous saurons que les 3.678 sacs [3] importés seront répartis comme suit : les marchands de Malines en prennent 1.776 ; ceux de Louvain, 940 ; ceux de Bruxelles, 290 ; ceux d'Anvers, 120. Dès cette époque se développera la part du Brabant dans le commerce extérieur de l'Angleterre [4].

P. de la M.

Un magistrat bruxellois d'ancien régime : Frédéric de Marselaer, par Marcel Hoc. In *Bulletin du Crédit Communal de Belgique,* 23e année, n° 87, janvier 1969.

Dans une étude extrêmement fouillée et richement rehaussée de nombreuses illustrations (armoiries, portraits peints et gravés, frontispices de livres, jetons, vue de château), l'auteur — conservateur en chef honoraire de la Bibliothèque royale — nous présente d'abord une iconographie fort complète [1] de ce grand personnage bruxellois du XVIIe siècle, dont les talents d'écrivain égalèrent en célébrité ceux de magistrat.

En effet, après nous avoir appris que Frédéric de Marselaer fut seize fois échevin, cinq fois trésorier, quatre fois intendant du canal et sept fois bourgmestre de Bruxelles, l'auteur consacre un chapitre de son article au disciple de Puteanus : bien versé dans les sciences juridiques et politiques, Marselaer publia quelques ouvrages à caractère philosophique ou religieux. Sous l'influence de son ami et voisin

[2] *Op. cit.*, p. 126.

[3] Le sac de cette époque pourrait être comparé à la balle du XXe siècle. Il pesait environ 165 kilos. *Op. cit.*, p. 127.

[4] J. de Sturler, dans un appendice à son ouvrage, donne la liste des noms de marchands brabançons trafiquant avec l'Angleterre entre 1278 et 1326, répartis entre les villes dont ils sont originaires. Parmi les noms des Bruxellois, les plus connus de nos chercheurs lignagers, nous avons relevé encore ceux de Hugues et Adam de Coudenbergh (Fromund), Henri Cassaert (Cassard), Jean et Henri Lose (Los, Lose), Guillaume van Nieuwenhuyse (de nova villa), van Aa (de Aqua), Jean, Guillaume et Amaury Boete (Bote), Richard et Jean Esselen (Ascelyn, Assilinus, Asceline), Jean de Hertoghe (Duk), Regnier et Walther Paepe.

[1] Il faut toutefois ajouter à l'énumération faite par M. Hoc, le portrait se trouvant aux Musées Royaux des Beaux-Arts sous le cat. n° 606 : il s'agit d'une peinture sur toile, de l'Ecole Flamande du XVIIe siècle (H. 1,19 - L. 0,89). Voir à ce sujet le cat. n° 57 de l'exposition « Bruxelles et ses Lignages ».

de campagne Rubens, il disserte avec une certaine grandiloquence sur l'art du parfait ambassadeur. Ensuite, dans sa retraite campagnarde au château de Perk, après avoir abandonné la vie politique, il s'intéressera à la philosophie mystique.

Un autre chapitre est consacré aux diverses interprétations à donner à la devise des Marselaer : « Mars e Lale » ou « Arte et Marte », dont la traduction résume bien le rôle essentiellement militaire et intellectuel de cette illustre famille.

Enfin c'est par un véritable petit aperçu historique sur le rôle du seigneur-trésorier de la ville de Bruxelles et du surintendant du canal sous l'ancien régime, que Marcel Hoc termine son étude en éveillant l'intérêt des numismates : ces deux charges administratives permettaient en effet à leurs responsables de frapper des jetons qui servaient plus de souvenir lorsqu'ils quittaient leur fonction et remettaient leurs comptes, que pour le comptage effectif.

Ce sont tous ces précieux témoins du passé — portraits, œuvres littéraires, jetons — qui ont incité l'auteur à nous présenter d'une façon vivante Frédéric de Marselaer en tant que « magistrat, fonctionnaire et écrivain ».

Si toutefois l'on veut encore être plus complet, il faudrait souligner davantage l'illustre origine de la famille Marselaer, issue d'une des plus anciennes familles féodales du Brabant, les Ophem, desquels ils portent les armes : « D'argent à 5 losanges de gueules en bande » [2].

D'autre part, un curieux hasard nous a fait découvrir dans ce même numéro du Bulletin, sous la plume de Max Servais, un article consacré à l'Héraldique et la Sigillographie des Communes de Belgique, dans lequel l'auteur nous apprend qu'un récent arrêté royal (12.2.1968) accorde des armes à la commune de Perk dont Frédéric de Marselaer fut successivement le seigneur (1626) et le baron (1659), par héritage de son épouse Marguerite de Baronaige. La terre de Perk restera ainsi durant un siècle la propriété des Marselaer, jusqu'à l'extinction du nom [3].

Le titre de Baron de Perk passera alors à Louis-Joseph de Steelant par sa femme Marie-Philippine van de Velde, elle-même issue de l'union Marselaer-Baronaige. Les Steelant conserveront Perk jusqu'à la fin de l'ancien régime.

Il était courant que les échevins de l'endroit fassent à l'époque usage du sceau aux armes du maître de la seigneurie ; c'est ainsi qu'un sceau scabinal datant de 1768 reproduit les armes des Steelant : « De gueules à la fasce d'argent frettée d'azur en forme de

---

[2] Voir le bulletin *Les Lignages de Bruxelles* (Année 1967, n° 31, pp. 37 et 38) : « Descendance lignagère de Jean Aerts », par A. Braun de ter Meeren.

[3] La famille Marselaer s'est éteinte en 1728 par la mort de Dame Angéline-Thérèse de Marselaer, épouse de Henri van Kerrenbroeck, vicomte de Grimberghe ; elle était la petite-fille de Frédéric de Marselaer et de Marguerite de Baronaige.

quatre sautoirs ». Ce sont ces dernières qui ont été récemment attribuées à la commune de Perk.

Cette petite digression nous amène à dire, en forme de conclusion, qu'il est regrettable de n'avoir point choisi pour la commune de Perk les armes des Marselaer, qui servirent de sceau aux échevins durant près d'un siècle, et dont le personnage le plus illustre fut incontestablement Frédéric de Marselaer, baron de Perck, seigneur libre d'Opdorp, Harseaux, Oycke, Borre et Loxem.

Michel WITTOCK

Deleurere (Marie-Louise) : *Oorkonden betreffende het onroerende bezit te Brussel en omgeving in de 13de-15do eeuw.* Tiré-à-part de *Handelingen van de Koninklijke Commissie voor Geschiedenis*, t. CXXXIV, 1968, 74 pages in-8°.

Sous ce titre assez vague, Mlle Deleurere, licenciée en histoire formée à l'Université de Gand et aspirante au Fonds National de la Recherche scientifique, a publié récemment, dans une présentation impeccable, vingt-cinq pièces originales, s'étendant de 1257 à 1414, appartenant aux Religieux Franciscains de Renaix. Elles concernent des biens à Bruxelles, Anderlecht, Leeuw-Saint-Pierre, Lennik et Hal et proviennent d'un fonds de famille qui semble avoir appartenu, à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe, à Constantin van Rinckvelt, un nouveau venu dans le patriciat bruxellois, dont la mère était une Spijskens.

Les van Rinckvelt ont porté un grand intérêt à la généalogie des Lignages de Bruxelles et les manuscrits qu'ils ont compilés ne sont pas rares, mais d'une qualité sujette à bien des réserves. L'un des plus importants et objectivement des plus sérieux est celui qui figure à la Bibliothèque Royale sous la cote 19460, intitulé *Geslachte der familie Spijskens*. On y trouve notamment la copie, authentiquée par le notaire Laureins Coene en 1597, de plusieurs pièces publiées d'après l'original par Mlle Deleurere, ainsi qu'elle-même le signale dans son introduction.

Quinze des pièces publiées sont des actes d'échevins de Bruxelles et concernent principalement les familles t'Serarnts, Taye, Spijskens et des biens qu'ils ont acquis à Bruxelles. Les autres émanent de juridictions rurales et concernent également des biens acquis par ces mêmes familles. L'ensemble forme donc un tout organique, à l'exception de la pièce la plus ancienne, qui est de 1257 et qui a été soustraite aux archives de l'abbaye du Coudenberg. Elle concerne la maison du *Scupstoel*, sur la grand-place de Bruxelles.

Ces vingt-cinq pièces ont été jugées assez intéressantes au point de vue de l'histoire générale, pour mériter d'être éditées in-extenso avec une critique complète. L'auteur l'a fait avec toute la compétence et tout le soin souhaitables, s'efforçant avec succès d'identifier les personnages cités dans les actes, ce qui lui a donné l'occasion de mentionner fréquemment dans ses notes les monographies généalogiques relatives aux familles inscrites aux Lignages de Bruxelles en 1376, publiées depuis 1956 dans *Brabantica*, où elle a retrouvé la plupart des personnages mentionnés dans les chartes et lettres échevinales qu'elle publie.

Cette publication apporte à la connaissance des propriétés foncières des t'Serarnts, des Taye, des Spijskens, des van den Broeck, des précisions de grand intérêt. Parmi les biens qui des t'Serarnts sont passés aux Spijskens (et pour une part aux Rincvelt par la suite) figure la belle ferme de Scheysingen à Hal.

De notre point de vue, bruxellois et lignager, nous ne pouvons qu'approuver entièrement la publication de tels documents, ou du moins l'édition de leur analyse, comme M^lle^ Mina Martens, archiviste de la ville de Bruxelles, à entrepris de le faire dans les *Tablettes du Brabant* pour les plus anciens actes d'échevins de Bruxelles conservés dans son dépôt, et nous en féliciter. Des milliers d'autres actes originaux dorment encore dans plusieurs dépôts bruxellois publics ou privés, d'un sommeil qui n'est parfois troublé que par les manipulations des étudiants de licence en histoire pour leur examen de paléographie. Un jour viendra, nous n'en doutons pas, où l'on comprendra l'utilité de publier ou du moins d'analyser attentivement et exhaustivement tous les actes bruxellois du moyen âge encore existants et où l'on donnera aux chercheurs qualifiés le moyen de le faire. Ce sera pour le profit incontestable de l'histoire de Bruxelles et de ses Lignages à cette époque, sur laquelle on continue à propager de l'à-peu-près souvent erroné en rééditant sans révision des ouvrages centenaires largement dépassés.

F. de C.

QUELQUES LIGNAGERS DOCTEURS EN DROIT DE L'UNIVERSITE DE BOLOGNE (XVI^{e} SIECLE)

Les universités de Pise, Salerne, Pavie et Bologne peuvent se proclamer comme les plus anciennes parmi celles d'Occident. Elles furent les premières à dispenser un enseignement supérieur, surtout en médecine et en droit.

Bologne, célèbre depuis l'an 1111 pour l'enseignement du droit romain, a exercé au moyen âge, dans le domaine séculier et professionnel, une influence comparable à celle de l'Université de Paris en matière de théologie et de formation de l'esprit.

Même après la fondation de l'Université de Louvain en 1425 et de Douai un siècle plus tard, des jeunes Brabançons allèrent encore étudier à l'étranger et les futurs juristes spécialement à Bologne.

Il est donc naturel de compter des lignagers parmi ceux-ci.

En parcourant la matricule [1] des Docteurs en droit promus à l'Université de Bologne au début du XVI^{e} siècle, nous avons relevé les noms de quelques jeunes gens issus de familles lignagères.

Nous les citons en essayant d'identifier ces juristes formés à Bologne.

1473 : *Petrus von der Nuet de Prusella.*

Il pourrait être *Pierre van der Noot*, woumaître de Brabant († 1510), fils de *Geldolf van der Noot* (né en 1414), I.U.D., conseiller de Brabant puis chancelier, petit-fils de *Wouter van der Noot* (1355-1432), échevin de Bruxelles en 1396 et 1403, doyen de la Gilde Drapière (1400), conseiller de Brabant en 1405. Pierre van der Noot eut un fils Adolphe qui fut chancelier de Brabant.

Les van der Noot sont d'ancienne souche lignagère. Cette famille connut d'éminents magistrats urbains et des membres du Conseil de Brabant [2].

1516 : *Judocus de Nooth, Bruxellanus.*

J.-B. Houwaert cite « Heer *Joos van der Noot*, raedt van Brabant, sterft wesende omtrent 30 jaeren, ongetrout » [3], fils de *Jan van der Noot*, quatorze fois échevin pour le lignage Sleeus entre 1500 et 1537, six fois bourgmestre.

---

[1] *Acta Universitatis Boloniae*, « Matricula Doctorum », f^{os} 341-342 ; « Recepta », f^{os} 218, 223, 276, 280, 285, 310, 312, 316, 317.

[2] Baron de RYCKMAN de BETZ et Vicomte F. de JONGHE d'ARDOIE : *Armorial et Biographie des Chanceliers et Conseillers de Brabant*, pp. 79-81, 108-109, Bibliothèque Royale, Bruxelles, Ms. II 6601, p. 162.

[3] B.R.B., Ms. II 6601, f° 159.

1520 : *Dominus Carolus de Bruxellis de Hoenkeenshott, diocesis Cameracensis.*

Il fut docteur en droit civil et canon et offrit à son départ de Bologne, le 1er mai 1521, un ducat à la Nation germanique, corps estudiantin auquel il appartenait [4].

Il s'agit de *Carolus t'Seraerts*, alias *Haenkenshoot* († 1555), conseiller de Brabant en 1520 [5], qui épousa en premières noces *Lysbeth de Baronaige*, fille du seigneur Perk, fils d'*Anthonis t'Seraerts*, licencié en droits et conseiller de Brabant, petit-fils de *Geldolf Haenkenshoot*, plusieurs fois échevin du lignage Steenweeghs entre 1441 et 1473.

1535 : *Nobilis homo Wilhelmus de Noot, Bruxellensis.*

Willem van der Noot (1514-1591), chevalier, conseiller et vice-chancelier au Conseil de Brabant, épousa *Marguerite van Raveschot*, fille de *Jean* et de *Elisabeth Schats*.

Son père *Jérôme van der Noot*, chevalier, seigneur de Luteaux, fut chancelier de Brabant. Son grand-père *Walterus van der Noot*, chevalier, seigneur du Risoir, Steenvorst et Mouyson, fut échevin et bourgmestre de Bruxelles (entre 1454 et 1469). Il était l'époux de *Digne de Grimberghe*, dite *d'Assche* [6].

1535 : *Nobilis Dominus Carolus Quarre, Bruxellensis.*

Il se trouvait encore à Bologne en 1539 lorsqu'il fut mis à l'amende pour ne pas avoir participé aux élections de sa nation estudiantine.

Charles Quarre fut conseiller du Conseil de Brabant. Il mourut le 4 avril 1573. Il est fils de *Maximilien Quarre*, conseiller et maître de la Chambre des Comptes et greffier des Finances, et de sa première femme *Marie t'Seraerts*, alias *Haenkenshoot*, fille d'*Antoine t'Seraerts*, conseiller de Brabant, précité [7].

Charles Quarre eut un fils Jean admis en 1582 au lignage Steenweeghs du chef de sa grand-mère t'Seraerts. Lui-même ne paraît pas avoir été admis. Mais deux de ses demi-frères, Anthonis et Willem, entrèrent au lignage Serhuyghs du chef de leur mère *Anne van den Heetvelde*. Anthonis fut échevin de 1571 à 1577 et bourgmestre en 1576.

---

[4] « Recepta » de l'Université de Bologne : « Nobilis vir Bruxellensis dominus Karolus Haenkenshoot iuris utriusque doctor dono dedit nationi nostrae unum ducatum largo in suo discessu anno 1521 prima maii. »

[5] Baron de RYCKMAN de BETZ et Vicomte de JONGHE d'ARDOIE, *Op. cit.*, p. 517.

[6] *Ibid.*, p. 580 ; B.R.B., Ms. II 6601, f° 157.

[7] *Ibid.*, p. 573 ; B.R.B., Ms. II 6601, p. 359.

1536 : *Nobilis Dominus Joannes a Chenoy, Bruxellensis.*

Jean du Quesnoy fut conseiller de Brabant (1550-1572), il mourut le 10 avril 1574.

Il avait épousé *Anna van Heyleweghen*, dont il eut deux fils qui entrèrent au lignage Coudenbergh en 1589 ; Jean, qui fut six fois échevin de Bruxelles entre 1589 et 1599, bourgmestre en 1603, et Viglius, « huit » de la Gilde drapière (1609, '10, '28, '30 et '31).

Leur admission se fit du chef de leur arrière-grand-mère paternelle *Marie van der Tommen*, descendante de *Nicolas Offhuys*, chevalier, et de sa femme *Anna van Coudenbergh* [8].

1536 : *Nobilis Dominus Jacobus van der Vorst.*

Jacob van der Vorst fit don d'une couronne à sa Nation germanique en quittant l'université : « hoc anno in utroque iure insignatus, in discessu nationi nostrae unum coronatum dono dedit ».

Jacob van der Vorst fut conseiller de Brabant en 1538. Deux de ses frères, Jean et Pierre, furent également docteurs en droit civil et canon de Bologne et offrirent au moment de leur départ une œuvre d'art en argent représentant le Christ assis sur le tombeau [9].

Jean van der Vorst († 1546), seigneur de Loonbeek, fut prévôt de la cathédrale de Cambrai, doyen de celle d'Utrecht, chanoine de Saint-Lambert à Liège. Son frère Pierre, évêque d'Acqui, fut chapelain et auditeur de la Rote, doyen de Sainte-Gudule, chanoine de Liège et Aix-la-Chapelle († Worms, 1548).

Ces trois docteurs de Bologne étaient fils de *Jean van der Vorst*, docteur en droit civil et canon, chancelier de Brabant, chevalier de la Toison d'Or [10].

Leur frère Engelbert fut admis au lignage Sleeus en 1534.

1538 : *Nobilis Dominus Philippus van der Meeren, Bruxellensis.*

Philippe van der Meeren, chanoine de Saint-Lambert à Liège de 1548 à 1584, fils de Philippe, seigneur de Zaventem et Sterrebeek, et de *Maximilienne van der Noot* [11].

Les van der Meeren étaient lignagers d'ancienne souche du chef de leurs ancêtres *Clutinc*.

P. LEYNEN et H.C. van PARYS

---

[8] *Ibid.*, p. 596 ; B.R.B., Ms. II 6601, p. 349 et Ms. de Roovere, 19459, p. 141.

[9] « Recepta » de l'Université de Bologne : « Dominus Joannes et Petrus van der Vorst, iuris utriusque doctores, fratres Brabantini ex civitate Bruxellensi, patre domino Johanne pariter juris utrusque doctore, equite aurato et amplissimo Philippi Austrie regis Castelle cancellario in suo Brabantiae ducatu, quorum prior dominus est temporalis Lombecque alter vero serenissimi domini cappellanus et auditor rote, huic natione Germanicae in honorem Dei purissimum opus argenteum sub pii Christi super sepulchro sedentes imagine dono dederunt ac presentari fecerunt per Dominum Julium de Canobio, in Kalendis Novembris anno 1536. »

[10] *Ibid.*, p. 538.

[11] E. de MARNEFFE : *La Cathedrale de Saint-Lambert et son Chapitre*, 1880, p. 605.

A PROPOS DE RECHERCHES LIGNAGERES

Afin d'aider nos lecteurs à rechercher l'appartenance d'un ancêtre à l'un des sept Lignages de Bruxelles, nous croyons bien faire de reprendre en détail les sources qui peuvent être aiséments consultées.

A. *Bibliographie pratique des Lignages de Bruxelles,* qui a été publiée par Monsieur H.C. van Parys, référendaire aux preuves de l'Association des descendants des Lignages de Bruxelles, dans notre bulletin n° 3-4 (pages 18 à 32).

B. Les recueils donnant les procès-verbaux des séances où les différents lignages ont admis de nouveaux membres.

Notre association contribue à la publication de ces registres.

1. Pour le lignage SERHUYGHS :

a) Un travail de M^lle^ Anne LIBOIS, qui a paru dans les *Cahiers Bruxellois,* les années 1956, 1957, 1958. On peut se les procurer chez M^lle^ Martens, archives Hôtel de Ville, Bruxelles, C.C.P. n° 375.58, au prix de 300 F l'an ou 85 F le numéro.

b) l'Armorial de ce lignage publié dans le n° 13-14 de notre bulletin.

2. Pour le lignage SLEEUS :

Notre regretté Vice-Président le D^r^ Spelkens a fait paraître dans les *Tablettes de Brabant,* tome V, un travail résumant ce que l'on connaît d'après les registres des archives de la ville de Bruxelles, sur les admissions à ce lignage.

On peut se procurer un tiré à part, au prix de 180 F en versant cette somme au C.C.P. n° 5701.93 de *Tablettes de Brabant* à Grandmetz (7907).

3. Pour le lignage SWEERTS, Monsieur H.C. van Parys avec M^lle^ Decoster a fait paraître l'analyse complète de ce lignage dans les éditions de *Genealogicum Belgicum* où on peut se procurer un tiré à part en versant 300 F au C.C.P. n° 605.64.

4. Le lignage COUDENBERG :

Est sous presse et va paraître dans les *Tablettes de Brabant.*

Les trois derniers lignages sont à l'étude et nous vous ferons connaître les dates des publications.

C. Les travaux que J.-B. Houwaert, secrétaire de la ville de Bruxelles, a réalisés au XVII^e^ siècle.

Ces manuscrits sont pour une bonne part à la base des généalogies lignagères que publie Monsieur F. de Cacamp avec plusieurs collaborateurs et sous la direction de notre référendaire Monsieur H.C. van Parys, dans le recueil *Brabantica*, édité par « Genealogicum Belgicum », 36, boulevard Lambermont à Bruxelles 3.

Les généalogies de familles représentées aux lignages en 1376 ont paru de la façon suivante :

1. Lignage Coudenberg, *Brabantica*, I et II.
2. Lignage Serhuyghs, *Brabantica*, II et III.
3. Lignage Sleeus, *Brabantica*, III et IV.
4. Lignage Sweerts, *Brabantica*, IV et V.
5. Lignage Steenwegs, *Brabantica*, V, VI et VII.
6. Lignage Serroelofs, *Brabantica*, VII et VIII.
7. Lignage Roodenbeke, *Brabantica*, IX.

D. Une liste des Lignagers inscrits dans les différents lignages à la date de 1798 et rédigée par Désiré van der Meulen a paru dans le bulletin de l'Association (n^{os} 9-10 et 11-12).

E. Les *Tablettes du Brabant*, ci-dessus citées, ont publié dans le tome II (pp. 347-366) deux généalogies lignagères t'Seraerts, d'après des documents anciens présentés par Georges Dansaert. On y relève les noms ci-après des familles qui, par alliance, sont devenues lignagères. Cela ne veut pas dire que tous les porteurs des noms cités, peuvent prétendre descendre des lignages de Bruxelles, mais simplement que ceux qui, actuellement, ont ces noms dans leurs quartiers, peuvent effectuer utilement des recherches dans le sens que nous indiquons.

On peut se procurer ces ouvrages aux conditions suivantes : la série complète 5.800 francs (sur Japon) ou 4.000 francs (sur velin), ou par tome :

	Sur Japon complet	Sur vélin 1° partie	Sur vélin 2° partie		Sur vélin complet
Tome I (412 p.)					350
Tome II (410 + 112 p.)	675	375	150	SH	375
Tome III (310 + 104 p.)	525	325	150	SL	450
Tome IV (304 + 158 p.)	675	325	180	SW	500
Tome V (346 + 184 p.)	750	350	200	C	450
Tome VI (304 + 128 p.)	675	325	160	ST	450
Tome VII (212 + 144 p.)	720	325	200	ST	480
Tome VIII (224 + 144 p.)	850	400	250	SR	570
Tome IX (324 + 100 p.)	1.100	600	250	SR	750
Les huit fascicules ; *Généalogie des familles inscrites inscrites aux Lignages de Bruxelles en 1376* (1.064 p., 9 pl. hors-texte, des centaines d'armoiries et sceaux dans le texte)			1.250		

Dans la première généalogie (pp. 347 à 352) figurent : Boote (p. 347), van der Straten (p. 347), d'Ittre (p. 348), de Courouble (p. 348), de Chassey (p. 348), van Etten (p. 348), van der Heyden (p. 348), van Ligne de Hamme (p. 348), de Crehem (p. 348), de Landas (p. 348), Taboada Ullua y Sotto Mayor (p. 348), Rycquewaert (p. 349), Arrazola de Oñate (p. 349), van den Broeck (p. 349), de Merode (p. 350), Rot den Enghe (p. 350), Ghys (p. 350), van Landscroon (p. 350), van Dudenvoorde (p. 350), Zuylen van Nyvelt (p. 350), van Brienen (p. 350), van Halmale (p. 351), Quarre (p. 351), d'Oyenbrugge (p. 351), Le Prince (p. 351), de Quadrebbe (p. 352), Brant (p. 352), van Eynatten (p. 352), van Halmale (p. 352), van de Werve (p. 352).

Dans la seconde généalogie (pp. 353 à 366) : Beerte (p. 353), van Wilre (p. 354), Taye (p. 354), van Erpe (p. 354), van Buggenhout (p. 354), Bogaerts dit van der Crammen (p. 354), van Coudenberg dit Rollebucq (p. 354), Spyskens (p. 354), Walperghe (p. 355), Coulez (p. 355), de Proost (p. 355), Bauwers van der Boyen (p. 355), d'Origon (p. 355), van Rinckvelt (p. 355), de la Hamayde (p. 355), du Ployer de Longecourt (p. 355), de Formanoir (p. 355), de Bassecourt (p. 355), d'Hovyne (p. 356), Scalie (p. 356), de Hertoge (p. 356), van der Brugghen (p. 356), de Hellant (p. 356), van Halle dit Wouters (p. 356); Schamp (p. 356), de Mol (p. 357), d'Enghien (p. 357), de Saux (p. 357), de la Tramerie (p. 357), de Dielbeke (p. 357), de Provins (p. 358), de Transsilvanie (p. 358), Veldewyck (p. 358), van Aelst (p. 358), Provins (p. 358), Pels (p. 358), van der Ee (p. 358), Van Lanctebroeck (p. 358), Bourbeaux (p. 359), d'Ognies (p. 359), van der Noot (p. 359), van Waelhem (p. 359), van Brecht (p. 359), Oudaert (p. 359), Le Cocq (p. 360), Michau (p. 360), Happaert (p. 360), de Steelant (p. 360), de Dongelberge (p. 360), Gottignies (p. 360), de Nay et de Richecourt (p. 361), de Densenaer (p. 361), Daneels (p. 361), de Mol (p. 361), de Landas (p. 361), del Marmol (p. 361), de Marselaer (p. 361), de Rymbouts (p. 361), de Steelant (p. 361), du Bois (p. 361), van Dongelberge (p. 361), van der Brugghen (p. 361), Sanders (p. 361), de Pape (p. 362), Bau (p. 362), van de Velde (p. 362), Stradio (p. 362), de Wignacourt (p. 363), de Jacquier baron de Rosée (p. 364), de Solis (p. 364), de Facuwez (p. 364), Dombre (p. 364), le François (p. 364), Musgrave (p. 364), van Hamme (p. 364), de Grise (p. 365), Salmier (p. 365), Dave (p. 365), de Seghere (p. 365), de Berchgrave ou Borchgrave (p. 365), de Mailly (p. 365), van Erpe (p. 365), de la Dauve (p. 365), Kerremans (p. 366), de Grobbendonck (p. 366), van Brecht (p. 366), van der Noot (p. 366), de Ligne dit de Ham (p. 366), d'Oyenbrugghe (p. 366), de Mol (p. 366), de Hodion dit Gisberthy (p. 366), Clutinc (p. 366), Crupelant (p. 366), de Marbais (p. 366), van Stalle (p. 366), de Loose (p. 366).

NOUVELLES DE NOS MEMBRES

Mariages

Le 13 septembre 1969 a été célébré le mariage du vicomte Hugues *de Biolley* avec Mademoiselle Martine *Lemaire*.

Le vicomte Hugues de Biolley, par sa grand-mère née comtesse Geneviève t'Serclaes de Wommersom peut s'inscrire au Lignage Serroelofs. De plus par les van der Noot, les Pipenpoy et les van der Meeren il peut se réclamer des lignages Serhuyghs, Sleeuws et Steenwegh.

De son côté, la mariée, par son grand-père Braun de Ter Meeren, notre Vice-Président d'honneur, descend de cinq lignages bruxellois, et par sa grand-mère Germaine Hye appartient au Lignage Serhuyghs.

*
**

Le 16 octobre 1969 a été célébré le mariage du comte Gérard *du Parc Locmaria* avec Mademoiselle Marie-Claude *de Roovere*.

Mademoiselle Marie-Claude de Roovere, par son père, appartient au Lignage Coudenbergh.

Naissances

Le baron et la baronne *t'Kint de Roodenbeke* nous font part de la naissance d'un fils : Adrien, née le 27 juillet 1969.

Le baron t'Kint de Roodenbeke, fils de notre président le comte t'Kint de Roodenbeke, est membre de notre Conseil d'administration.

*
**

M^r^ et M^me^ Guy-Léopold *Dupret* nous font part de la naissance d'un fils : Jean-Guy, né le 28 octobre 1969.

*
**

A tous nos membres et à leurs familles, nos plus sincères félicitations.

Décès

Nous apprenons avec peine le décès de Monsieur Victor *Spelkens*, frère de notre regretté Vice-Président, le 30 octobre 1969.

Nous présentons à M^lle^ Denise Spelkens et à toute sa famille, nos plus sincères condoléances.

COMMUNICATION A NOS MEMBRES

Conformément à la décision qui a été prise lors du dernier Conseil d'administration de l'Association des Descendants des Lignages et à l'approbation de l'Office Généalogique et Héraldique lors de sa dernière réunion de travail. :

Les descendants des lignages désireux d'être aidés dans leurs recherches en vue de l'établissement de leurs dossiers de filiation lignagère, sont cordialement invités à participer aux réunions bimensuelles d'entraide qui se tiendront les samedis matin de 10 à 12 heures aux dates énumérées ci-après, dans le local de l'Office Généalogique et Héraldique de Belgique, aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire (entrée par la rue des Nerviens).

Monsieur Baudouin Walckiers, administrateur de notre Association et bibliothécaire de l'Office, se tiendra à la disposition de nos lecteurs. (Tél. : 71.43.51, après 20 h.)

Nous remercions l'Office Généalogique et Héraldique de Belgique pour son esprit d'entraide à mettre à notre disposition sa bibliothèque et ses collections.

Dates des prochaines réunions d'entraide :

Janvier,	les	10 et 24
Février,	les	14 et 28
Mars,	le	14
Avril,	les	11 et 25
Mai,	les	9 et 23
Juin,	les	13 et 27

COTISATIONS ET ABONNEMENTS 1970

Les membres sont priés d'acquitter le montant de leur cotisation annuelle pour 1970.

Pour rappel la cotisation individuelle est de 200 fr., la cotisation du ménage de 250 fr. et la familiale de 350 fr. ou 500 fr. suivant que les enfants sont mineurs ou majeurs.

L'abonnement au Bulletin est de 100 fr. l'an.

Les paiements se font au C.C.P. 605.17 de l'Association.

IMPRIME EN BELGIQUE
sur les presses de
l'IMPRIMERIE AMIBEL
25, rue d'Arlon - 1040 Bruxelles
Téléphone : 02/12.72.15

IMPRIME EN BELGIQUE
sur les presses de
l'IMPRIMERIE AMIBEL
25, rue d'Arlon - 1040 Bruxelles
Téléphone : 02/12.72.15